

RAPPORT **DÉVELOPPEMENT** **DURABLE** **2021**

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011



P RÉAMBULE

Le Rapport sur la situation en matière de développement durable est une exigence du **Grenelle de l'Environnement**, transcrite dans la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

C'est l'occasion pour Mâconnais Beaujolais Agglomération de présenter les différentes actions de développement durable mises en œuvre tout au long de l'année 2021, leur état d'avancement ainsi que leur contribution aux principaux enjeux nationaux identifiés **via les 5 finalités déclinées en 17 objectifs**. Cf ci-dessous.

Les 5 finalités du cadre de référence

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les 17 objectifs nationaux de développement durable



Tous les services de MBA ont ainsi été sollicités pour recenser les actions à insérer dans le présent document.

Si l'objectif premier de ce rapport est de rendre lisibles les actions portées par MBA, il traduit également la sensibilisation et la mobilisation progressive des agents à contribuer au développement durable territorial.

L'année 2021, au même titre que 2020, s'est inscrite dans une période bouleversée par la crise sanitaire. Dans ce contexte, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux ont pris d'autant plus d'importance.

Alors que l'impact de la pandémie était toujours palpable en 2021, les services de MBA ont continué à s'adapter aux nouveaux modes de fonctionnement induits par la crise sanitaire (télétravail partiel, visioconférences, réduction des déplacements...), et ainsi maintenir l'activité de service public.

Développement d'énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau, valorisation de matière organique issue de déchets, lutte contre le mal logement... Autant de thématiques diverses traitées dans cette édition, illustrant l'implication de MBA dans des domaines très variés, à l'image des compétences qu'elle exerce. En accentuant ses actions au profit du climat, de l'environnement et de l'énergie, MBA s'investit dans une véritable démarche de transition écologique.



SOMMAIRE

1.	La lutte contre le changement climatique	7
2.	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	17
3.	L'épanouissement de tous les êtres humains	27
4.	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	33
5.	Une dynamique de développement responsable	39

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE MBA

Mâconnais-Beaujolais Agglomération a poursuivi l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2021, avec l'aide du bureau d'études ALTEREA, financé à hauteur de 50% par le Syndicat Départemental d'énergie de Saône-et-Loire (SYDESL).



Ce document, obligatoire, est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel, qui vise à lutter contre le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets. La situation sanitaire de 2020 n'ayant pas permis d'organiser la large concertation attendue en présentiel, deux enquêtes grand public ont été réalisées en décembre 2020 et juin 2021, ainsi que des ateliers de travail durant l'été 2021. Ceux-ci ont permis de réunir les acteurs publics, privés et associatifs du territoire. Ils ont mis en évidence qu'il était nécessaire de travailler sur :

- La structuration d'une filière de rénovation thermique des bâtiments à l'échelle de MBA ;
- La logistique urbaine, avec une optimisation des livraisons du dernier kilomètre en centre-ville ;
- La lutte contre l'imperméabilisation des sols et la consommation foncière ;
- La diminution des impacts sur l'environnement générés par le monde économique, industriel ou tertiaire ;
- Le volet transport avec une optimisation attendue des transports collectifs et un déploiement des modes de déplacement doux.



2022 PERSPECTIVES

Ces différentes contributions permettent aujourd'hui aux services de MBA et au Bureau d'études ALTEREA de travailler à la proposition d'une stratégie qui sera présentée en premier lieu au comité de pilotage du projet, puis en instances communautaires, et enfin en Conseil de développement pour qu'un avis soit rendu. Cette stratégie aura vocation à être déclinée en actions, qui devront être portées par l'ensemble des parties prenantes et soumises au vote du Conseil Communautaire en juin 2022.

1. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉMANANT DES TRANSPORTS

LE PROJET MBA HORIZON HYDROGÈNE

En matière de mobilité, MBA affiche une réelle ambition de décarboner les transports et souhaite amorcer la sortie du diesel et orienter une partie de sa flotte de bus et de Bennes à Ordures Ménagères (BOM) vers une énergie plus verte.

L'hydrogène est un vecteur d'énergie renouvelable qui peut être utilisé comme carburant, et qui réunit dans ce cas tous les atouts pour relever le défi de la transition énergétique. Il ne rejette que de l'eau et n'émet ni particules, ni gaz à effet de serre.

Un véhicule Hydrogène, Comment ça marche ?

Les véhicules à hydrogène ont des réservoirs d'Hydrogène à bord. Une pile à combustible convertit l'hydrogène en électricité qui alimente alors une batterie puis le moteur électrique.

En 2021, MBA a candidaté à l'Appel à Projets de l'ADEME pour la création d'un « écosystème hydrogène » avec l'ambition d'initier la transition énergétique et la décarbonation des transports sur son territoire.

L'ADEME a invité MBA à compléter sa candidature avec un partenaire privé qui l'accompagnerait dans son ambition, de façon à garantir d'autres usages et donc un coût de distribution de l'hydrogène plus compétitif.

MBA a ainsi publié un appel à manifestation d'intérêt en décembre 2021 qui a suscité l'intérêt de 10 candidats. L'analyse des offres et l'audition des 4 meilleurs candidats, a permis d'identifier que la société TotalEnergies présentait le dossier le plus intéressant. L'entreprise propose en effet de solides garanties pour le développement d'un écosystème local, avec production et distribution sur le territoire, et offre l'accès à un hydrogène renouvelable au prix le plus compétitif pour les flottes de l'agglomération.

Il convient donc de formaliser un partenariat avec la société TotalEnergies visant à cadrer les responsabilités de chacun jusqu'au dépôt du dossier de candidature au prochain Appel à Projets de l'ADEME, qui devrait être diffusé entre juin et septembre 2022.



RETOUR SUR

Le 24 novembre 2021, un trajet en bus hydrogène a été expérimenté à Mâcon.

A travers cette démonstration, MBA a marqué sa volonté de candidater, en 2022, à l'Appel à Projets de l'ADEME sur les écosystèmes hydrogène territoriaux, afin de mobiliser les subventions de l'Etat.



2022

PERSPECTIVES

- ▶ Répondre à l'Appel à Projets de l'ADEME visant à subventionner les dépenses d'investissements des collectivités qui se lancent dans la création d'un écosystème à hydrogène
- ▶ Identifier des usages
- ▶ Chercher des financements

LE SCHÉMA DES MOBILITÉS DURABLES

Le Conseil Communautaire de MBA a voté le 30 septembre 2021, un schéma des mobilités durables sur son territoire, visant à proposer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle pour mettre en œuvre une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, un travail d'envergure a été mené en trois étapes sur les années 2020 - 2021 :

1. Un diagnostic a d'abord été conduit mettant en avant les enjeux des mobilités sur le territoire, en 2020,
2. Des objectifs ambitieux ont été validés en matière de report modal, des mobilités pour tous, d'innovation et de valorisation des territoires,
3. Une large concertation a enfin permis de collecter les avis et propositions des élus du territoire, des représentants des usagers, des instances administratives, économiques, et associatives.

Dix grandes actions ont ainsi été identifiées portant sur trois grandes thématiques :

1. Le déploiement d'une politique cyclable ambitieuse s'appuyant sur :
 - La réalisation d'aménagements cyclables
 - Le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo adaptée
 - Des services pour faciliter le « passage à l'acte »
2. L'optimisation des transports collectifs, pour ;
 - Reconfigurer l'offre de transport urbain sur le cœur d'agglomération
 - Créer une nouvelle offre interurbaine
 - Compléter l'offre par des actions complémentaires
3. L'accompagnement à l'évolution des usages avec :
 - La mise en place des lignes de covoiturage dynamique
 - La promotion des mobilités durables pour les entreprises
 - Le déploiement des véhicules en autopartage
 - L'adoption d'un plan de communication adapté



2022 PERSPECTIVES

- Mettre en place les actions du schéma des mobilités durables, qui permettront la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports.

DES PISTES CYCLABLES À DÉVELOPPER SUR LE TERRITOIRE

En lien avec le schéma des mobilités, une enveloppe de 5 millions d'euros a notamment été votée sur la durée du mandat (2020-2026), de façon à aménager des itinéraires cyclables sur le territoire de MBA.

Ces nouveaux itinéraires cyclables peuvent relever de la maîtrise d'ouvrage directe de MBA, lorsqu'ils sont identifiés comme itinéraires structurants du schéma directeur vélo.



Sur l'année 2021, des tronçons ont été réalisés sur les communes de La Salle et Senozan, pour les relier de façon sécurisée.



Pour préparer les réalisations des années à venir, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé en 2021 visant à réaliser près de 9 kms sur 2022, soit 12 sections sur 6 communes.

En parallèle, une consultation a été lancée pour une étude de programmation, avec l'objectif de définir et prioriser les aménagements cyclables à réaliser, parmi les 220 kms identifiés par le schéma structurant sur le territoire de l'agglomération.

Dans le cas où les itinéraires cyclables ne relèveraient pas du schéma directeur vélo, ils peuvent être réalisés par les communes en propre, soutenues par MBA via un fonds de concours. Celui-ci permet la prise en charge des dépenses des communes liées à leurs aménagements cyclables en séparation d'usage, pour des itinéraires de type urbain (pistes et bandes cyclables, etc.), ou des itinéraires de loisirs, touristiques, sportifs et cyclo touristiques.

En 2021, ce sont ainsi 237 500 € qui ont été attribués par MBA aux communes dans le cadre de ce fonds de concours.

2022 PERSPECTIVES

- Réaliser les tronçons identifiés sur les communes de Charnay-Lès-Mâcon, Davayé, Chaintré, La Salle, Senozan et Saint-Martin-Belle-Roche
- Lancer l'étude de programmation pour prioriser les aménagements cyclables à réaliser en 2023.

LE SOUTIEN À LA PRATIQUE DU VÉLO

Dans le but de dynamiser la pratique du vélo au quotidien, MBA a lancé un dispositif d'aide financière pour inciter les usagers du territoire à acquérir un vélo neuf. L'enveloppe de 50 000€, votée en 2020, a été renouvelée en 2021.

Cette aide est plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo neuf conventionnel (vélo classique, VTT ou VTC d'une valeur minimum de 450 € HT), et plafonnée à 300 € pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique (d'une valeur minimum de 900 € HT).

Pour être éligible, l'acquisition du matériel doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel situé sur le territoire de MBA.

Ce sont ainsi 207 usagers qui ont bénéficié de l'aide en 2021.



2022

PERSPECTIVES

- Attribuer l'enveloppe restante de 20 450€



UNE FLOTTE DE VÉLOS À DESTINATION DES TOURISTES

En 2021, MBA a commandé une flotte de 84 vélos pour les mettre à disposition de l'Office de Tourisme communautaire, qui les répartira sur les sites touristiques stratégiques du territoire, offrant ainsi un nouveau service aux touristes.



2022

PERSPECTIVES

- Définir une nouvelle offre de location de vélo sur les sites touristiques
- Evaluer l'action avant d'envisager l'achat supplémentaire de vélos à destination de l'Office de Tourisme.

2. MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » de la ville de Mâcon, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-RU¹ poursuit sa mission d'encourager les actions de réhabilitation du parc immobilier.

LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

A destination des propriétaires de logements individuels comme des copropriétés, l'OPAH-RU apporte un soutien financier aux travaux suivants : amélioration des performances énergétiques, mise en sécurité électrique, travaux de mise en accessibilité, travaux concourant à la mise

1. Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portée par MBA depuis le 24 juin 2019 pour une durée de cinq ans.

en valeur des parties communes d'immeuble (communs, toitures, façades, création d'espaces extérieurs, installation d'ascenseurs, etc.) travaux de lutte contre l'habitat indigne...

Avec un parc d'habitat composé majoritairement d'appartements construits antérieurement aux premières réglementations thermiques, MBA a souhaité renforcer son offre de services en direction des copropriétés porteuses d'un projet global de rénovation énergétique performant.

Objectif : accompagner 5 projets en copropriété durant la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement urbain.



A ce titre, l'agglomération apporte une aide à l'ingénierie de 10 000 € maximum pour les copropriétés faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'aider à la conception du projet et à sa réalisation.

En parallèle du volet énergie, MBA accompagne les copropriétés fragiles ou dégradées afin d'améliorer leur cadre de vie. Environ 60 immeubles à l'échelle de la Ville de Mâcon ont été identifiés. Au-delà des travaux nécessaires à la réhabilitation des copropriétés, le volet « petites copropriétés fragiles de centre-ville » s'attache

à consolider leur fonctionnement et leur gestion, à maîtriser les charges et améliorer le vivre ensemble.

Premiers résultats : à la fin de l'année 2021, une centaine de dossiers ont été subventionnés ou sont actuellement à l'étude dont :

- 6 dossiers « propriétaires bailleurs » engagés, représentant 27 réhabilitations de logements locatifs (en cours ou achevées)
- 9 dossiers « propriétaires occupants » ANAH et hors ANAH engagés
- 44 primes accession accordées
- 56 projets « cadre de vie » subventionnés dont 13 rénovations façades.

Qu'il s'agisse de mobiliser les copropriétaires au travers d'animations personnalisées, ou de venir en appui des conseillers syndicaux et de leurs gestionnaires en phase d'études de maîtrise d'œuvre ou d'ingénierie financière, le cabinet Urbanis (opérateur du dispositif OPAH-RU) se tient à disposition gratuitement pour répondre à toutes leurs questions et ainsi faciliter l'aide à la décision.

En parallèle de l'OPAH, MBA poursuit les initiatives pour sensibiliser les habitants du territoire à la rénovation énergétique.



LE PROGRAMME « DEPAR »

Le programme DEPAR « Diagnostic pour Accompanyer la Rénovation » qui s'est achevé en juin 2021 a permis à plus de 10 155 foyers d'être sensibilisés à la question de la rénovation.

Parmi ces foyers, 116 ménages répartis sur l'ensemble du territoire de MBA ont accepté de profiter d'un état des lieux gratuit de leur bien, accompagné de trois scénarios travaux présentant les gains énergétiques attendus, ainsi que d'une information relative aux aides financières mobilisables.



LES ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DANS L'HABITAT PRIVÉ

Pour réaliser des économies de chauffage électrique dans l'habitat privé, MBA a choisi de faciliter la mise en place de l'effacement diffus.

C'est une pratique qui repose sur la gestion active de la consommation, et qui consiste à suspendre, sur une très courte durée, le fonctionnement des équipements de chauffage électrique (radiateurs et ballons d'eau chaude principalement) aux moments où le réseau électrique est sous tension lors des pics de consommation.

Le dispositif permet donc de sécuriser le réseau, notamment en période hivernale, en évitant par ailleurs de mobiliser des sources de production plus polluantes, tout en permettant un gain sur la facture d'électricité pour l'utilisateur et en lui garantissant le même confort.

MBA a donc travaillé avec l'entreprise Voltalis, soutenue par la Commission Européenne et avec l'appui financier de la Banque Européenne d'Investissement, pour proposer de déployer cette solution sur le parc de logements du territoire.



2022

PERSPECTIVES

- Communiquer sur la solution Voltalis pour inciter les 6 200 foyers chauffés à l'électricité sur le territoire de MBA à pratiquer l'effacement diffus
- Organiser des ateliers d'animation et d'information à destination des copropriétés pour les accompagner dans des projets de rénovation énergétique des logements
- Continuer à animer le programme de l'OPAH - RU.

3. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE MANIÈRE SOUTENABLE

Le territoire de MBA rencontre depuis quelques années un rythme de développement soutenu, entraînant une consommation foncière importante. Afin de respecter les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires « zéro artificialisation nette », MBA a élaboré deux outils de programmation : le Schéma de Développement Économique, Commercial et d'Accueil des entreprises (SDECA) et le Plan Local de l'Habitat (PLH), afin de maîtriser l'étalement urbain.

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET D'ACCUEIL DES ENTREPRISES (SDECA)

L'année 2021 a été mise à profit pour l'élaboration du Schéma de Développement Économique, Commercial et d'Accueil des entreprises (SDECA), qui a été adopté en décembre 2021 par le Conseil Communautaire.

Il a permis d'identifier que MBA jouissait d'**une attractivité résidentielle supérieure à la moyenne régionale**, mais faisait face à un **risque de fuite des jeunes actifs**. Ce risque était cependant atténué par le fait que le territoire est pourvoyeur d'emplois et rayonne fortement à l'échelle locale. C'est particulièrement le cas sur l'emploi structurant qui est en croissance et laisse entrevoir de belles perspectives à l'avenir.

La principale faiblesse reste le sujet du foncier et de l'immobilier avec un risque de pénurie à court terme et d'organisation à moyen/long terme. Cette contrainte amènera le territoire à optimiser la gestion de sa ressource foncière et à privilégier les reconversions pour pouvoir répondre à la demande et ne pas compromettre son développement.

MBA prévoit donc un Schéma d'Accueil des entreprises qui a notamment pour objectifs de :

- Décliner les orientations de la stratégie économique du territoire
- Offrir des solutions foncières et immobilières adaptées à la demande des entreprises
- Anticiper, spatialiser, programmer et gérer durablement l'offre d'accueil du territoire
- Maîtriser la consommation de foncier et le niveau des prix
- Définir une vocation claire des zones d'activités du territoire
- Réexaminer les règlements, cahiers des charges de cession et Plan Local d'Urbanisme (PLU) des zones d'activités aménagées pour en relancer la commercialisation et optimiser le foncier.

LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat de MBA a des objectifs de maîtrise du développement résidentiel face à la pression foncière et s'appuie sur un observatoire de l'habitat et du foncier permettant de suivre au plus près les dynamiques locales et la mise en œuvre de ses objectifs et actions.

L'animation et le suivi de cet observatoire étaient jusqu'alors délégués à un prestataire extérieur. Cependant, en 2021, MBA a souhaité reprendre en interne la maîtrise de cet outil stratégique. Ainsi, les services Habitat et Système d'Information Géographique (SIG) travaillent en ce sens, accompagnés d'un bureau d'étude spécialisé.



Le volet foncier de l'observatoire devra permettre une évaluation et un suivi de la consommation foncière ainsi qu'une identification des secteurs et tènements stratégiques. Il servira ainsi de support à la définition et au suivi d'un Plan d'Action Foncière Intercommunal.



2022 PERSPECTIVES

- ▶ Mettre en œuvre l'observatoire et son animation
- ▶ Réaliser des investissements à la halte d'Aproport, seul arrêt sur l'autoroute ferroviaire Calais - Le Boulou, afin d'augmenter la capacité d'accueil des remorques et permettre l'accueil de trains de plus grande longueur (850 m).

4. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES DÉPENSES D'ÉNERGIE

DE BONNES PRATIQUES POUR LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS

En 2021, l'installation d'un local spécifique a été réalisée afin de faciliter l'utilisation des vélos à assistance électrique et de permettre aux agents se déplaçant à vélo de les stationner dans un endroit sécurisé et à l'abri.

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

La 1^{ère} édition du Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2021.

Organisée par l'ADEME en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL, cette semaine de mobilisation a permis d'inciter les usagers de la route à renoncer à se déplacer individuellement en voiture pour leurs trajets domicile-travail. D'autres modes de déplacements ont donc été utilisés comme le covoiturage, les transports en commun, le vélo ou encore la marche à pied...

En s'inscrivant en tant que collectivité participante, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a ouvert la possibilité aux établissements publics, privés ou associatifs du territoire de participer à ce challenge et de relever ensemble le défi d'une mobilité soutenable qui lutte contre le dérèglement climatique !

Pour l'agglomération, cette action s'inscrit aussi dans une politique plus globale de sensibilisation auprès des usagers, pour contribuer à la réduction de la congestion du trafic, de l'accidentologie et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Elle se rattache également à la mise en place du schéma des mobilités, outil opérationnel ambitieux porté par Mâconnais-Beaujolais Agglomération.



Sur le territoire de l'agglomération, 7 établissements ont joué le jeu, comptant **80 participants** et totalisant 8 825 kms parcourus avec un mode de transport alternatif !

Cela représente une économie de **1,7 tonnes de CO₂** émis en voiture individuelle.

Le mode de transport alternatif ayant eu le plus de succès sur le territoire a été le déplacement en train (31,5%), suivi de près par le télétravail (30,71%), puis le covoiturage (25,04%), le vélo (7,53%), la marche (4,06%) ou d'autres modes de déplacement comme le bus, le skateboard ou encore la trottinette (1,16%).



Les résultats

Avec 3 712,45 kms économisés au compteur, c'est la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire qui a remporté cette 1^{ère} édition du Challenge de la Mobilité !

La remise des prix de MBA

Mâconnais-Beaujolais Agglomération a souhaité récompenser le lauréat du Challenge, à l'échelle de son territoire, en lui offrant un vélo à assistance électrique lors de la cérémonie de remise de prix le 18 novembre 2021 à la Cité de l'Entreprise, à Mâcon.

Par ailleurs, afin de remercier tous les participants du challenge, de nombreux goodies sur la thématique de la sécurité et de la mobilité ont été distribués (brassards réfléchissants, gilets fluos, ponchos de pluie, sacoches pour vélo...).



LA MISE EN PLACE DU PLAN OMBRAGE DANS LES CRÈCHES DE L'AGGLOMÉRATION

Une enveloppe a été mise en place pour installer des volets dans les structures de la petite enfance afin de limiter l'utilisation de la climatisation en été. Les structures de La Chapelle-de-Guinchay, les Blanchettes et les Gautriats à Mâcon ainsi que Crèches-sur-Saône ont été équipées en 2021.

Le plan ombrage se poursuivra en 2022.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la faune et de la flore passe notamment par la préservation des cours d'eau du territoire, véritables indicateurs de l'état de la biodiversité.

L'AMÉLIORATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA MOUGE À AZÉ

Dans la traversée du bourg d'Azé, 6 ouvrages (anciens vannages, seuils) servant à l'alimentation d'un bief ou n'ayant plus d'usage, contraignent la continuité écologique sur la rivière Mouge.

MBA a travaillé en 2021 avec les propriétaires concernés, la commune et les services de la Police de l'Eau, sur une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'étude finale d'aménagement de ces ouvrages.



2022

PERSPECTIVES

- Finaliser les études pour 4 des 6 ouvrages, en collaboration avec les différents propriétaires.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LES COURS D'EAU DU TERRITOIRE DE MBA

MBA a repris la compétence GEMAPI en 2018 et s'est donc retirée des divers syndicats de rivières auxquels elle adhérait.

En 2021, une nouvelle gouvernance a émergé pour la gestion des bassins versants de la Mouge et la Petite Grosne : il s'agit d'une collaboration d'EPCI compétents en GEMAPI qui se sont rapprochés pour élaborer un nouveau contrat territorial sur les milieux aquatiques, avec leur partenaire technique et financier : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. L'objectif de ce contrat, qui devrait être signé en 2022, est la mise en œuvre d'actions en faveur des milieux naturels sur 3 ans, afin d'obtenir le bon état écologique des masses d'eaux superficielles, comme attendu dans le SDAGE.

Concernant les cours d'eau de l'Arlois et la Mauvaise, MBA a collaboré avec le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais pour élaborer les nouvelles fiches actions du contrat de rivières qui entrera également en vigueur en 2022.



2022 PERSPECTIVES

- ▶ Signer les deux contrats territoriaux avec l'Agence de l'Eau
- ▶ Mettre en œuvre les actions prévues aux programmes d'actions
- ▶ Réaliser des documents de sensibilisation des riverains de cours d'eau pour une meilleure gestion des berges et du cours d'eau non domanial.

2. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

UNE CONNAISSANCE DES USAGES ET BESOINS EN EAU POTABLE À AMÉLIORER



Suite au transfert de la compétence eau potable en 2020, MBA a souhaité mieux connaître ses ressources en eau, dans le but de les protéger et d'en garantir la pérennité pour les besoins futurs.

Cette connaissance viendra de la réalisation d'un **Schéma Directeur d'Alimentation** qui vise à dresser un bilan de fonctionnement et de performance des systèmes de distribution. Celui-ci doit également permettre de définir les grandes orientations et les actions à mener pour optimiser les ressources (économies d'eau, amélioration des performances de rendement, rationalisation des usages...).

MBA a donc initié la démarche et constitué un groupement de commande avec 3 des 4 Syndicats distributeurs du territoire (SME Nord Mâcon, SME Petite-Grosne et SME Mâconnais-Beaujolais) au sein desquels elle est majoritairement représentée.

En tant que coordonnateur de ce groupement de commande, MBA a mené une consultation en 2021 et attribué la mission d'étude à un groupement de cabinets spécialisés.

En parallèle, une étude sur le comportement et le fonctionnement des ressources sera lancée en 2022, intégrant les questions de protection aux agressions extérieures (pollution, intrusions, épuisement) et la recherche de ressources nouvelles.

L'étude comprendra en effet une réflexion ambitieuse sur les interconnexions possibles entre les différentes ressources, ou la recherche de nouvelles ressources de sécurisation de l'approvisionnement en eau du territoire.

LA PROTECTION DE L'EAU PUISÉE

Afin de protéger l'eau puisée dans le champ captant de Mâcon Sancé d'une éventuelle pollution extérieure, et par application d'un article de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2018, MBA a étudié la réalisation de couvertures des filtres bicouches situés sur le dernier étage de l'usine et à l'air libre. A l'issue des études techniques et d'une consultation, une solution de dômes coulissants a été retenue à la fin de l'été 2021.

Cette solution offre le double avantage de protéger l'eau brute captée des agressions extérieures, qu'elles soient accidentelles ou malveillantes, et de prévenir le phénomène d'eutrophisation en surface des bassins, lequel induit un risque de dégradation de sa qualité par le développement et la prolifération d'espèces végétales ou animales.

Cette réalisation, à venir courant avril 2022 compte tenu des délais de fabrication, permettra donc d'écarter un point de vulnérabilité de la ressource et d'éviter des traitements supplémentaires dus au développement d'algues.



PERSPECTIVES

- ▶ Démarrer l'étude pour un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à l'échelle du territoire en janvier 2022
- ▶ Lancer l'étude sur la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération,
- ▶ Réaliser les couvertures amovibles sur les bassins de filtration primaires d'eau brute
- ▶ Sécuriser le champ captant situé à Mâcon.

3. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

Pour être rejetées dans les milieux aquatiques sans provoquer de pollution, les eaux usées issues des zones d'habitation doivent être épurées. L'épuration, réalisée en station d'épuration en zone d'assainissement collectif, ou grâce à des dispositifs autonomes en zone d'assainissement non collectif, permet d'éliminer les matières solides et les substances dissoutes dans les eaux usées.



LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Des travaux ont eu lieu en 2021 sur la station d'épuration de La Roche Vineuse visant à augmenter sa capacité de traitement de 1 400 équivalents habitants (EH) à 4 700 EH, pour tenir compte de l'augmentation de la population et traiter les effluents en période de vendanges.

Réalisation

Conduite de travaux pour un montant de 2 750 000 € HT, qui devrait permettre de rendre la STEP opérationnelle en 2022.

Sur la commune de Péronne, les eaux usées sont traitées par une station d'épuration de type lagunage aéré de 500 équivalents habitants. Cette installation, créée en 2008, a atteint sa limite de capacité. Compte tenu de l'urbanisation déjà réalisée et à venir avec l'agrandissement de la zone d'activité des « Teppes Soldat », la construction d'une nouvelle station de 1000 EH a été étudiée en 2021 pour être réalisée en 2022.

Il s'agit d'une filière de type Rhizosph'Ai® (filtre planté de roseaux avec aération forcée) avec un traitement du phosphore. L'installation sera également équipée d'une zone de rejet végétalisée permettant de limiter l'impact sur le Bicheron.

LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORMES

Afin de lutter contre les pollutions diffuses engendrées par les rejets d'eaux usées domestiques des habitations disposant d'une installation d'assainissement non collectif non conforme, MBA a passé une convention avec l'Agence de l'Eau pour aider les propriétaires à financer leurs travaux de mise en conformité à hauteur de 3 300€.

En 2021, 19 habitations ont bénéficié du dispositif ce qui a permis d'éviter le rejet de leurs eaux usées non traitées dans le milieu naturel.



2022

PERSPECTIVES

- ▶ Relancer l'opération « DETOX'EAU », financée par l'Agence de l'eau RMC, qui vise à diminuer les rejets par les industriels de substances toxiques dans l'eau.
- ▶ Communiquer auprès des usagers sur l'importance de ne pas rejeter de produits toxiques dans les réseaux
- ▶ Informer et accompagner les usagers dans la mise en conformité de leur installation d'assainissement non collectif.

4. DIMINUER LES DÉVERSEMENTS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EN PÉRIODE DE PLUIE

A travers ses différents investissements, MBA va rechercher à limiter les dysfonctionnements que rencontrent ses réseaux d'eaux usées comme les rejets dans le milieu naturel d'eaux polluées.

LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Certaines parties du territoire présentent encore des réseaux unitaires, systèmes qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales dans les mêmes canalisations.

Lors de fortes pluies, les réseaux ne sont pas en capacité d'absorber la totalité des flux et des déversements dans le milieu naturel se font à partir des déversoirs d'orage (DO). Même si les eaux déversées dans ces cas-là sont des eaux usées diluées, ces déversements provoquent des apports de pollution organique au milieu naturel. Il est important de les limiter pour des raisons environnementales mais également réglementaires. Les systèmes de collecte ne sont autorisés à déverser qu'un nombre de fois limité et pour une charge inférieure à une valeur définie.

MBA réalise donc des campagnes de mises en séparatif des réseaux.

Réalisations

- En 2021, des travaux de ce type ont été réalisés sur les quais à Mâcon, préservant ainsi la Saône.
- Suite aux travaux de mise en séparatif sur le quartier de Bioux (opération réalisée antérieurement à 2020), le DO Saint Clément a ainsi été condamné en 2021.



LA TRAQUE DES EAUX CLAIRES PARASITES DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

On parle d'eaux claires parasites quand celles-ci se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées qui ne sont pas conçus pour les recevoir.

Elles proviennent soit d'eaux de pluie (eaux claires météoriques), soit des nappes phréatiques à proximité (eaux claires parasites permanentes). Les premières sont liées à des mauvais branchements, les secondes sont dues à des réseaux non étanches au contact de nappes d'eau. Dans tous les cas, elles diluent les eaux usées et surchargent les réseaux existants.

Au-delà de ça, elles ont un impact environnemental important car elles peuvent provoquer des rejets directs dans le milieu naturel. Limiter les intrusions d'eaux claires parasites permet donc de restreindre les éventuelles pollutions du milieu naturel, de moins solliciter les pompages et d'optimiser le traitement et l'épuration des eaux usées. C'est absolument nécessaire pour préserver la qualité de l'eau et respecter l'environnement.

Les actions pour limiter leur présence dans les réseaux d'eaux usées sont la réhabilitation ou le renouvellement des réseaux afin de limiter l'introduction d'eaux claires permanentes et la correction des mauvais branchements (eaux pluviales connectées au réseau d'eaux usées).

Pour les mises en conformité, il est possible de rediriger correctement les eaux pluviales vers le collecteur d'eaux pluviales mais il est préférable de privilégier la gestion à la parcelle des eaux pluviales en réalisant de l'infiltration.

Ainsi, dans le cadre de ses travaux d'assainissement, MBA réalise des études hydrologiques visant à trouver des solutions locales de gestion des eaux pluviales. Cela est également valable pour les réseaux unitaires pour lesquels ce type d'approche permet de moins solliciter les DO. L'enjeu est de résoudre les problématiques d'engorgement des réseaux et d'inondation au niveau des rivières.

Réalisation

Au cours de l'année 2021, MBA a lancé des procédures de renouvellement de délégations de service public et a fait de cet axe d'amélioration une priorité des prochains contrats.



FOCUS SUR LES TRAVAUX DU QUARTIER MONNIER À MÂCON

En 2021, le bassin enterré de stockage et de restitution des eaux usées dans l'emprise du parking Monnier à Mâcon a été réceptionné.

D'une capacité de 1 200 m³, ce bassin a pour fonction de récupérer le mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales du réseau unitaire en période de pluie et de les restituer progressivement au réseau d'assainissement après orage.

Ce système de rétention/ restitution permet d'écarter les débits et de faire en sorte que les DO fonctionnent moins souvent.

Réalisation

Cet ouvrage a donc permis de mettre hors service le DO de la rue du 28 juin 1944.

La limitation des déversements en Saône participe à la préservation du cours d'eau.



2022

PERSPECTIVES

- ▶ Signer le contrat territorial avec l'Agence de l'eau RMC sur 3 ans,
- ▶ Réaliser des travaux de réhabilitation du réseau de la commune de Bussières, (mise en séparatif au Petit Bussières et réhabilitation des secteurs apportant des eaux claires parasites),
- ▶ Mettre en séparatif le réseau d'assainissement rue de la Liberté à Mâcon et infiltrer les eaux pluviales localement,
- ▶ Communiquer largement sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

5. VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

La Cellule Prévention de la Direction des déchets de MBA travaille depuis plus de dix ans à la réduction des déchets ménagers grâce au développement du compostage de proximité avec une maître-composteuse. Des actions de sensibilisation au recyclage et à la réutilisation sont également proposées par l'ambassadrice du tri.

L'année 2021 a principalement été axée sur la valorisation du compostage et la promotion du réemploi.

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

En avril 2021, à l'occasion de la 5^{ème} édition de l'événement national « Tous au compost ! », porté par le Réseau « Compost Citoyen », MBA a sensibilisé 300 personnes aux techniques de compostage. Des moments de partage organisés sur site, ont aussi permis d'appréhender l'importance de la vie des sols. En reprenant le programme national d'observation des vers de terre porté par le CNRS de Rennes, la maître-composteuse a pu montrer aux participants, essentiellement des enfants, l'importance du compostage et du paillage pour la qualité des sols. On compte moins de 10 vers de terre au m² sur un sol nu dans une vigne et un jardin potager et jusqu'à plus de 80 vers sous un sol paillé par des déchets ou recouvert d'herbe !

L'OBSERVATION DES VERS DE TERRE



Réalisation 2021

- 113 tonnes de bio déchets revalorisées sur les 58 sites de compostage collectifs de MBA
- 6 tonnes sur les 26 sites de restauration scolaire.
- 7 créations de nouveaux sites de compostage partagé :
 - > A Mâcon au niveau de l'Esplanade du Breuil, dans la rue des Eglantines, autour de la résidence des Neuf clefs et au port ;
 - > A Charnay-Lès-Mâcon pour la gendarmerie mobile qui a également créé un potager ;
 - > 2 cantines du territoire ont souhaité composter les déchets issus de la restauration :
 - A Romanèche-Thorins
 - A Prissé

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En prévision de l'obligation du tri à la source des biodéchets ordonnée par la loi AGEC, au 1^{er} janvier 2024, les Régions et collectivités s'organisent pour constituer des réseaux d'informations et de partage des bonnes pratiques en la matière, notamment sur le compostage.

La première action a été de constituer une antenne régionale pour la Bourgogne-Franche-Comté du réseau national « Compost Citoyen » pour harmoniser les actions de sensibilisation et répondre au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Bourgogne-Franche-Comté.

En 2021, le réseau Régional Compost Citoyen BFC a proposé l'opération « Faites du compost ! » du 18 au 24 octobre. Cette opération a mis en valeur le compostage individuel, la valorisation des déchets verts et le jardinage au naturel.

MBA a participé à cet évènement en organisant des portes ouvertes de jardins exemplaires dans la gestion des déchets verts, des sessions de broyage de déchets verts entre voisins et des démonstrations en déchèterie. MBA a ainsi renforcé son action de sensibilisation à la pratique du compostage et au jardinage naturel en touchant avec cet évènement une population plutôt rurale en habitat individuel.

Réalisation

55 personnes ont ainsi été sensibilisées au broyage des végétaux, aux techniques de paillage et ont reçu des conseils pour débiter un compost ou implanter des végétaux à croissance lente.



CRÉATION D'UNE LASAGNE DANS UN JARDIN PARTICULIER À IGÉ



SITE DE LA GENDARMERIE MOBILE À CHARMAY-LÈS-MÂCON

LA PROMOTION DU RÉEMPLOI

Pour la 6^e édition de son « Opération Seconde Vie », MBA avec le soutien de ses différents partenaires, a mis l'accent sur la réduction des déchets au moment des fêtes de fin d'année. Ainsi, du 24 au 27 novembre à l'Espace Carnot à Mâcon, des solutions pratiques ont été proposées pour « Un Noël Zéro Déchet ». La classe de CE1 de l'école primaire d'Hurigny et la classe de CE2/CM1 de l'école Vincent Auriol de Mâcon, ainsi que trois centres de Loisirs de Mâcon ont pu participer à des ateliers de fabrication d'objets de décoration à partir de matériaux de récupération. Une classe de 5^e du Collège Pasteur à Mâcon est venue interroger les exposants présents sur leurs activités et leurs créations.



Réalisation

Près de 750 visiteurs ont pu découvrir lors de ces quatre jours les acteurs du territoire qui œuvrent dans le domaine du réemploi, de la réparation et de la réutilisation des objets.



6. FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

LA SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), prévoit l'Extension des Consignes de Tri (ECT) des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques sur tout le territoire national au 1^{er} janvier 2023.

Cette extension des consignes de tri a pour objet de simplifier le geste de tri pour les usagers afin d'augmenter le captage des produits valorisables. Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages en plastique devront être triés dans la poubelle de tri :



L'extension des Consignes de tri devrait permettre de détourner 4 kg/an/hab des ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) vers la poubelle de tri (couvercle jaune).

Dans cette perspective, l'année 2021 a été mise à profit pour définir le schéma de collecte selon lequel MBA mettra en œuvre ces extensions des consignes de tri.

Une étude a ainsi été conduite qui a montré qu'un emballage sur deux et qu'un papier sur trois n'était pas trié dans les poubelles des habitants de l'agglomération.

Réalisation

MBA a donc opté pour un schéma simplifié du tri des emballages et papiers et voté en septembre 2021 à la faveur de consignes en « multimatériaux », c'est-à-dire les papiers, cartons, plastiques et métaux dans le même contenant à couvercle jaune.

L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX MOYENS DE COLLECTE DES DÉCHETS

En 2021, MBA a poursuivi son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées sur son territoire.

Réalisations en partenariat avec les communes, pour un montant de 164 000€ dépensé par MBA :

- 2 PAV (points d'apport volontaire) avec 11 colonnes sur Crêches-sur-Saône
- 1 PAV avec 3 colonnes semi-enterrées à la salle des fêtes de Pruzilly
- 1 PAV avec 5 colonnes enterrées installées Place de l'Abbé FERRET à Charnay-lès-Mâcon
- 2 PAV avec 7 colonnes enterrées à Saint-Laurent-sur-Saône



2022 PERSPECTIVES

- Préparer la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri au 1er janvier 2023, en candidatant à l'appel à projets CITEO et en définissant un important dispositif de communication,
- Adapter le parc de colonnes et de bacs de collecte pour cette nouvelle collecte en multi matériaux,
- Optimiser les tournées de collecte avec les évolutions de tonnages à anticiper (transfert des ordures ménagères vers les emballages attendus).

7. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SES RESSOURCES ET DE SES DÉCHETS

DE BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DES DÉCHETS DES AGENTS

En termes de bonnes pratiques, des collecteurs de bouchons plastiques de bouteilles ont été installés à chaque étage du siège de la collectivité. Ils sont ensuite transmis à des associations récupératrices, au titre de l'aide pour le handicap.

Il en est de même de la collecte du papier : des cartons ont été disposés pour récupérer le papier réutilisable. Celui-ci est régulièrement distribué dans les différentes structures que compte le service de La Petite Enfance. Ces feuilles servent de support aux enfants pour leurs dessins, tous plus créatifs les uns que les autres.

Enfin, chaque étage bénéficie également de poubelles de tri, ainsi que de seaux à compost, grâce au concours du maître composteur de la collectivité. Une fois remplis, les agents peuvent se rendre au bac à compost situé à proximité du siège.

3. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

1. RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

MBA souhaite développer l'accès à l'offre culturelle existante afin de la rendre accessible au plus grand nombre.

DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS AU CONSERVATOIRE EDGAR VARÈSE

Après la mise en place de classes à horaires aménagés musique (CHAM) en 2019, des classes à horaires aménagés danse (CHAD) en 2020 en partenariat avec le collège Pasteur, une classe à horaires aménagés musique à dominante vocale (CHAMV) a vu le jour en septembre 2021 pour le niveau CM2 à l'école Annexe de Mâcon.

Ces classes spécifiques permettent, sur le temps scolaire, de suivre une formation dans le domaine de la musique en complément de la formation générale. Des cours de technique vocale, technique corporelle, formation musicale et chant choral sont dispensés par des professeurs du conservatoire.

Cet enseignement est totalement gratuit. Les cours sont dispensés par les professeurs du conservatoire. Cette sensibilisation musicale par le chant permettra aux élèves désireux de poursuivre en CHAM ou CHAD l'année suivante d'être prioritaires lors de leur inscription dans ces dispositifs au collège Pasteur.



UNE RÉFÉRENTE HANDICAP

Une référente handicap a été recrutée en septembre 2021 afin de proposer au conservatoire, à compter de la rentrée 2022, des activités adaptées en musique et en danse.

DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (IMS)

Les interventions en milieu scolaire réalisées par le conservatoire sont un axe fort de la politique d'éducation artistique et culturelle de MBA. Ce dispositif contribue à faire découvrir à environ 1 800 jeunes élèves des écoles primaires la musique, la danse et le chant sur l'ensemble du territoire.

Le nombre de demandes a d'ailleurs fortement explosé en 2021, ce qui n'a pas permis de satisfaire toutes les communes.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MUSIQUE ET DANSE

Chaque année, les professeurs du conservatoire vont à la rencontre de près de 400 élèves d'école primaire pour présenter leurs disciplines respectives.

Des actions de sensibilisation à la danse contemporaine sont menées chaque année en direction de trois écoles primaires du territoire et concernent chaque année une centaine d'élèves.



DES INVITATIONS AUX CONCERTS ET SPECTACLES

Le conservatoire s'associe également au Festival Barbacane Classics qui propose une découverte de la musique classique pour tous et permet de sensibiliser une centaine d'élèves. En partenariat avec l'Orchestre Symphonique de la Ville de Mâcon (OSM), le conservatoire accueille environ 1 000 élèves pour des concerts organisés pour les écoles de tout le territoire.



2022

PERSPECTIVES

► Ouverture en septembre des CHAMV pour le niveau CM1, toujours à l'école Annexe.

2. ASSURER UN BON CADRE DE VIE À TOUS LES ADMINISTRÉS

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'aménagement, la création, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, MBA dispose depuis cette date, de deux aires d'accueil sur son territoire. La 1^{ère}, située au nord de Mâcon, est destinée à l'accueil des grands passages et ouverte entre avril et septembre ; la 2^{nde} destinée à l'accueil de semi-permanents est située à côté de l'aérodrome.

Afin de rendre les conditions de vie des occupants plus décentes et conformes aux normes actuelles, MBA a lancé une étude pour l'aménagement de l'aire de grand passage de

Sennecé-Lès-Mâcon. Elle a été finalisée en 2021 et prévoit notamment :

- L'installation de bornes de raccordement aux fluides,
- Une zone de vidange des eaux usées,
- Le raccordement au réseau d'eau public,
- L'aménagement carrossable du terrain pour l'accueil des caravanes.

Parallèlement, une réflexion est à l'étude pour la mise en conformité de l'aire d'accueil de semi-permanents des Belouses dont le bâtiment d'accueil a été incendié à l'été 2021 et qui est actuellement fermée. La future aire accueillerait 12 places pour caravanes en plus des 18 places actuelles, des blocs sanitaires individuels avec buanderie fermée, des bornes en télégestion pour autonomiser les usagers dans le règlement de leur consommation. La suppression de l'espace de ferrailage ainsi qu'une meilleure insertion paysagère sont également prévues.



PERSPECTIVES

- Réaliser les travaux d'aménagement de l'aire de grand passage de Sennecé-lès-Mâcon,
- Finaliser le schéma d'aménagement autour de l'aire des Belouses.

3. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LES ACTIONS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Depuis quelques années, MBA accueille au sein de ses effectifs un médiateur dont le rôle est de transmettre un message constructif et positif qui doit conduire au respect de soi et des autres.

LA MÉDIATION POUR PRÉVENIR LES CONFLITS

Les actions de médiation se concentrent principalement au centre aquatique à Mâcon, dans les transports urbains ou scolaires, dans les déchèteries et dans les aires d'accueil des gens du voyage.

Le rôle du médiateur est de veiller au respect du règlement intérieur des différents établissements recevant du public de MBA et à la tranquillité de ses utilisateurs. Il est garant de la bonne cohabitation des différents publics qui peuvent se rencontrer sur les sites. Son action contribue à l'utilisation en toute sécurité des équipements et services communautaires.

Il procède à des dépôts de plaintes quand cela s'avère nécessaire. Il effectue un accompagnement des agents au contact des usagers et les conseille sur des techniques de communication et de prévention des conflits. Il est également chargé du suivi des incivilités et des dégradations qui sont recensées dans un registre spécifique.

Dans les transports en commun, le médiateur accompagne les équipes du prestataire et du délégataire dans les opérations de contrôles de titres de transport. Il joue également un rôle primordial dans la prévention des tensions (invectives et bagarres) et des incivilités.

4. PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

UNE AIDE APPORTÉE AU CENTRE DE VACCINATION DE MÂCON DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE

MBA, via une convention de partenariat avec la Préfecture, a détaché un agent administratif affecté au Centre aquatique à temps complet afin d'assurer des missions de coordination au centre de vaccination de Mâcon. Ses missions consistaient à la gestion du planning des vaccinations ainsi qu'à la prise de rendez-vous téléphoniques. Un agent saisonnier a également été exclusivement affecté au centre de mai à septembre 2021.

En parallèle, des agents volontaires, dont les structures étaient fermées, ont également apporté leur contribution en prêtant main forte au centre de vaccination ou encore dans d'autres services communautaires.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ADAPTÉES

Pour cette seconde année impactée par la crise sanitaire, un grand nombre d'entretiens d'embauche ainsi que de réunions se sont tenus en visioconférence, ou encore par téléphone.

Le travail à distance, motivé par la pandémie, a également trouvé sa place dans le fonctionnement des services de l'agglomération. A ce titre, un Comité de Pilotage a été mis en place pour le télétravail en dehors du protocole sanitaire. Un accord a été signé en novembre 2021 pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.



5. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

UNE POLITIQUE SALARIALE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

En fin d'année 2021, MBA a adopté un plan d'action pluriannuel 2021-2023, afin de formaliser et de pérenniser sa démarche en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Le plan d'action comporte des mesures visant à :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.



Sur l'année 2021, l'effectif de Mâconnais-Beaujolais Agglomération est stable tant au niveau des titulaires que des contractuels occupant un emploi permanent.

L'effectif comprend 303 agents fonctionnaires dont 191 femmes et 112 hommes.

42 agents contractuels, dont les deux-tiers sont des femmes, sont positionnés sur des emplois permanents.



Une baisse de 6 agents (3 agents titulaires et 3 contractuels permanents) est constatée par rapport à l'année 2020.

Cela s'explique par les départs en retraite et mutations qui ne sont pas forcément remplacés immédiatement et parfois par des recrutements d'agents contractuels.

La répartition globale femmes-hommes est constante. Il est à noter que la répartition dans les filières administrative et médico-sociale traduit un contexte à dominante féminine également vérifiable au sein d'autres collectivités locales.

Les répartitions femmes-hommes tant au niveau des effectifs, des filières, des catégories et du temps de travail sont constantes.

En comparaison avec l'année 2020, les données n'évoluent pas de façon significative.

UNE VOLONTÉ D'ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Suite à la crise sanitaire qui a immanquablement impacté le milieu professionnel, la Direction des Ressources Humaines a initié un travail en collaboration avec la psychologue du service de médecine du Centre de Gestion, pour les situations nécessitant son intervention. Dans la continuité de cette collaboration, MBA a souhaité aller plus loin, en proposant aux agents la possibilité de consulter un/une psychologue. Une consultation a été lancée à ce titre afin de conclure une convention avec un professionnel du secteur. Sa mise en œuvre est souhaitée pour le 1^{er} trimestre 2022. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022.



Une réflexion a également été menée afin d'instaurer une participation de l'employeur à la cotisation des contrats de prévoyance labellisés des agents de MBA. Sa mise en place est souhaitée pour le 1^{er} mars 2022. Cette participation se fera à hauteur de 10€ brut mensuel.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'intégration d'aspirateur à vapeur a été généralisée à l'ensemble des crèches de l'agglomération. Ce matériel est plus moderne, plus efficace, moins lourd à manipuler et donc plus ergonomique.

Ce matériel est mis à disposition progressivement en remplacement des anciens équipements. Des formations sont réalisées pour permettre aux agents d'utiliser ces équipements dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, le pôle petite enfance poursuit le remplacement des lits par des lits à hauteur d'agents. Ces nouveaux lits permettent aux agents de ne pas avoir à se baisser pour y accéder. Au multi-accueil de Crêches-Sur-Saône, un plafond acoustique a été installé dans la deuxième salle d'activité.

Au centre aquatique de Mâcon, le matériel de nettoyage doit être renouvelé et une réflexion est lancée pour faciliter le travail des agents en mettant en place des centrales d'hygiène ergonomiques.



2022

PERSPECTIVES

- Installer un plafond acoustique dans la salle de vie de la crèche de Bioux à Mâcon.

4. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

1. LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT

Depuis plusieurs années, MBA s'est engagée dans la résorption de l'habitat indigne, notamment dans le cadre de la nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain OPAH – RU.

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN

Le programme de lutte contre le mal logement s'attache à mesurer, repérer, signaler, accompagner et traiter les situations identifiées sur le territoire. Premier vecteur d'intégration sociale, la lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité de l'action publique.

Pour ce faire, MBA entend poursuivre le partenariat mis en œuvre localement en débloquant des aides spécifiques et en mettant en place un accompagnement renforcé des ménages.



D'un point de vue opérationnel, cette lutte nécessite en effet une action concertée autour d'une pluralité d'acteurs. L'outil technique est le Comité Logement Indigne associant les services de la CAF, le service d'hygiène et de santé de la Ville de Mâcon, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, les services de l'Etat et du Département.

Cet outil met en relation - avec l'appui du cabinet Urbanis (opérateur du dispositif OPAH-RU) - les acteurs concernés afin d'assurer le suivi et le traitement des situations signalées. L'amélioration des logements en collaboration avec les propriétaires, fait l'objet d'une coordination entre les différents intervenants et un pilotage local global dans le but d'apporter une réponse concrète et complète à la situation, dans ses dimensions à la fois technique, juridique et sociale.

La lutte contre le mal logement favorise également la remise sur le marché d'une offre de biens de qualité répondant aux normes d'usage et de confort thermique, en incitant ou en contraignant les propriétaires à réhabiliter les logements dégradés.

Réalisation

7 situations ont été examinées. Deux d'entre elles ont abouti à un relogement des occupants et les cinq autres ont fait ou font encore l'objet d'une médiation travaux avec les propriétaires pour lever les non-conformités.



2022

PERSPECTIVES

► Conduire une réflexion sur l'opportunité du permis de louer² et ses modalités de déploiement.

2. MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE »

UN CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre de sa compétence « politique de la ville », MBA définit la stratégie et anime le « contrat de ville de Mâcon » (2015-2023). Il s'agit d'un document d'orientation dont le but est de mettre en place des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Mâcon (Blanchettes, Marbé, Saugeraies-Gautriats et La Chanaye-Résidence).



L'action « Cultivons nos jardins », menée annuellement permet de développer le jardinage urbain dans les quartiers prioritaires, par la création de nouvelles centralités propices au développement du jardinage. Les jardiniers volontaires ont été accompagnés par les équipes des centres sociaux dans le développement et l'animation de ces jardins urbains. Cette action a permis de créer du lien social entre les habitants, de valoriser les savoir-faire en matière de jardinage, d'apporter un complément alimentaire aux familles et enfin de contribuer au développement de la nature en ville.

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CHANAYE – RÉSIDENCE

Le programme d'aménagement du quartier de La Chanaye a été défini en 2021. Il répond à court terme aux problématiques du quotidien, avant d'enclencher un processus de ré-

2. Le permis de louer est une mesure administrative relative au droit immobilier en France. Elle découle de décrets d'application de la loi ALUR pris à compter de décembre 2016 permettant aux collectivités locales d'imposer une déclaration préalable à la location ou une autorisation préalable à la location d'un logement.

novation en lien avec le territoire. Il permettra de transformer en profondeur l'image du quartier et de l'inscrire dans le développement du sud de l'agglomération dès 2022.

Le projet urbain mise sur la réhabilitation et la déconstruction du « patrimoine social » pour assurer un confort d'usage et une qualité de vie dans le quartier. Des démolitions ciblées sont proposées pour permettre de nouvelles constructions et amorcer un processus de diversification de l'offre résidentielle. Les rénovations programmées des logements sociaux traiteront prioritairement la performance énergétique du bâti. L'isolation thermique par l'extérieur des immeubles permettra de reconsidérer l'architecture existante pour concourir à la valorisation de l'image du quartier.

Dans le cadre de ce projet, les déplacements seront repensés pour les sécuriser et valoriser les modes doux.

L'ouverture du quartier et la diversification des fonctions urbaines s'appuiera dans un premier temps sur la réorganisation de celles déjà présentes. Les équipements publics et fonctions associatives seront regroupés dans le centre social dont l'extension est proposée au contact du parc en cœur de quartier. Les fonctions commerciales seront quant à elles réorganisées pour répondre aux dysfonctionnements et problématiques actuelles.



2022

PERSPECTIVES

- Signer une charte permettant la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux du programme de rénovation urbaine,
- Démarrer les travaux sur site.

LE FINANCEMENT D'INTERVENTIONS D'ASSOCIATIONS LOCALES

En 2021, l'appel à projets annuel diffusé par MBA a permis aux partenaires du Contrat de ville de financer 27 actions portées par des associations locales qui visaient à répondre aux besoins prioritaires des quartiers Politique de la ville.

Les actions ont ciblé principalement le pilier de la cohésion sociale, comme la prévention du décrochage scolaire, la pratique sportive, mais également l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.

3. ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

Dans le cadre de ses compétences, MBA participe techniquement et financièrement à des projets dont le but est de contribuer à l'autonomisation et à l'intégration des personnes.

LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DES CHARMILLES À MÂCON

MBA apporte un soutien financier annuel au foyer des Charmilles qui accueille chaque nuit des personnes (exclusivement majeures) sans domicile, et ce sans distinction de situation. En 2021, 35 000 € ont ainsi été versés à la structure.

LA PARTICIPATION AU RÉSEAU VIF (VIOLENCES INTRAFAMILIALES)

Le réseau VIF est inclus dans le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il vient en aide aux personnes victimes de violences intrafamiliales, par une écoute, une orientation et une mise à l'abri au sein des logements d'urgence, lorsque les situations l'exigent.

En 2021, le réseau VIF a noué plusieurs partenariats afin d'étoffer son action sur le territoire :

- Mise à disposition d'un troisième logement d'urgence, appartenant à Mâcon Habitat.
- Un médecin généraliste et une avocate ont rejoint le réseau
- Transdev (gestionnaire du réseau TREMA) propose aux victimes non véhiculées des solutions de transport (remise gracieuse de titres de transport ou service de transport à la demande).

Cette même année, le réseau VIF a réalisé une importante campagne de communication auprès de ses partenaires, des établissements publics communautaires et de l'ensemble des communes de son territoire.



L'activité du réseau VIF augmente au fil des années.

Réalisation

En 2021, 260 signalements ont été recensés, soit une augmentation de 277 % comparé à 2020 (69 signalements). Parmi ces 260 situations, 19 ont fait l'objet d'une mise à l'abri dans l'un des trois logements d'urgence destinés au réseau VIF et gérés par MBA.



2022

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre le développement de nouveaux partenariats.
- ▶ Mettre à disposition un 4^{ème} logement d'urgence afin de répondre aux besoins grandissants.

4. DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Pour l'exercice de la démocratie participative, MBA a mis en place son Conseil de développement en 2017. Suite aux élections municipales et communautaires de 2020, cette instance a été renouvelée pour la durée du mandat.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RENOUVELÉ

Ce Conseil a pour but de contribuer à la conception et à l'évaluation du projet de territoire de MBA et de ses politiques locales de promotion du développement durable. Cette instance se compose de 21 membres, aux profils diversifiés, dans le respect de la parité.

En 2021, le Conseil de développement s'est prononcé sur le Schéma des mobilités durables, pour lequel il a émis un avis favorable. Il a également étudié le Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises, pour lequel il a émis un avis réservé.



D'autres sujets ont également été présentés cette année aux membres du Conseil de développement, à titre informatif : le Rapport développement durable 2020, le réseau VIF ou encore le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

2022 PERSPECTIVES

- Réunir le Conseil pour avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial,
- Informer le Conseil sur les sujets d'actualité :
 - Le Projet Saône Digitale,
 - L'extension des consignes de tri des déchets,
 - Le projet de SCOT.

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

Le Comité des partenaires a été créé dans le cadre de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) afin de développer le dialogue entre les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Il vise à développer la coopération entre ces différents acteurs.

Il doit être saisi par les AOM au moins une fois par an avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers et réunit :

- Un collège d'élus
- Un collège des représentants des employeurs
- Un collège des représentants d'usagers

Créé en février 2021, le Comité des partenaires de MBA est constitué de 30 membres, issus des collèges suivants :

- Collège d'élus - 12 membres
- Collège des représentants d'employeurs ou de groupements d'employeurs publics et privés - 9 membres
- Collège des représentants d'usagers - 9 membres

La première réunion de ce comité s'est tenue le 25 mai 2021.

A cette occasion, des ateliers ont été organisés notamment pour échanger sur des propositions d'actions liées à l'usage de la voiture, la sensibilisation sur l'utilisation du vélo, ainsi que sur l'amélioration et le développement des transports collectifs.



2022

PERSPECTIVES

- Saisir le Comité des partenaires sur les lignes interurbaines à mettre en place dans le cadre du schéma de mobilités.

5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

1. REDONNER VIE AUX FRICHES

MBA mène plusieurs projets d'aménagement et de développement économique ambitieux visant la requalification de friches industrielles, ce qui favorisera également l'amélioration du cadre de vie à proximité.

Mâconnais Beaujolais Agglomération s'engage dans une stratégie foncière sobre, une stratégie de recyclage des friches et de renouvellement urbain. Dans cette optique, elle travaille actuellement à la requalification de deux secteurs concentrant des friches industrielles :

- Requalification de la darse Nord à Mâcon en un projet d'envergure et vertueux dénommé «Saône Digitale».
- Requalification des friches de la rue Thimonnier situées dans la ZI des Bruyères du quartier de La Chanaye-Résidence, désigné Quartier d'Intérêt régional au titre du NPRU.

Ces friches industrielles doivent être requalifiées afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités et améliorer le cadre de vie et de travail. Laissées momentanément à l'abandon, ces surfaces fournissent finalement l'opportunité de repenser le renouvellement urbain et l'aménagement du territoire.

Dans un contexte de maîtrise de l'étalement urbain et de tensions sur l'usage des sols, la reconversion des friches constitue un véritable enjeu pour l'aménagement durable du territoire de MBA. Elle présente en effet de réelles opportunités foncières pour développer des projets territoriaux ambitieux qui s'inscrivent dans une stratégie d'économie circulaire (recyclage des fonciers dégradés). La nécessaire mobilisation de ces fonciers dégradés est soulignée dans la stratégie mise en avant par la Région Bourgogne-Franche-Comte, dans le cadre de l'objectif 1 de son SRADDET «Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation» mais aussi dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.



MBA souhaite raisonner de manière transversale afin que les projets englobent différentes problématiques et thématiques (gestion des sols, mixité fonctionnelle, mobilité, liaison inter secteurs...), bien au-delà de l'aspect bâtiments et parcelles en friche et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

LE PROJET SAÔNE DIGITALE

Le projet « Saône Digitale », Cité fluvestre d'activités numériques tertiaires situé sur le secteur de la darse nord de Mâcon progresse. Le scénario d'aménagement a été défini et a été présenté en réunion publique le 1er septembre 2021.

En 2021, les travaux de désamiantage et de déconstruction d'un bâtiment industriel de 22 000m² ont été réalisés. Les déchets issus de cette déconstruction ont été valorisés au maximum pour chacune des filières concernées.

En 2022, l'opération va se poursuivre avec le concassage des 22 000m² de dallage et la dépollution des terres sous-jacentes. Les dallages vont être concassés afin de valoriser la ferraille et réutiliser les bétons pour les prochaines constructions à l'horizon 2024.



En lien avec la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne, l'élaboration d'un plan de gestion des sites et sols pollués a aussi démarré en 2021 et se poursuivra en 2022 de sorte que les premiers travaux de dépollution des sols puissent avoir lieu.

LE PROJET DE VILLAGE D'ARTISANS DANS LA ZI DES BRUYÈRES

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence, MBA, conjointement avec la ville de Mâcon, a réalisé une étude économique afin d'évaluer les potentialités de développement économique dans la zone des Bruyères, et notamment la mise en place d'un village d'artisans. Celui-ci sera construit en lieu et place d'anciens bâtiments industriels en friche, sources d'incivilités récurrentes et générant des troubles pour le voisinage et la tranquillité du quartier.

Pour la réalisation du projet, des acquisitions sont nécessaires et sont en cours. Cependant, pour plusieurs d'entre elles, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est en cours.

En 2021, les parcelles concernées par la procédure de Déclaration d'Utilité Publique ont abouti à :

- l'émission d'un arrêté de DUP
- l'émission d'un arrêté de cessibilité
- l'émission d'une ordonnance d'expropriation.



2022

PERSPECTIVES

- ▶ Prendre possession des parcelles indispensables à la reconversion des friches
- ▶ Commencer les premiers travaux de désamiantage, déconstruction et dépollution des bâtiments.

2. MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque année, MBA réalise des animations auprès des scolaires du territoire, pour former les acteurs de demain à la prévention des déchets et au bon geste de tri.

UN PROGRAMME D'INTERVENTIONS PROPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

A la rentrée 2021, la Direction des déchets a proposé à l'ensemble des écoles primaires et collèges du territoire, un programme d'interventions sur la sensibilisation à la gestion des déchets.

Les thèmes proposés vont de la découverte des matières premières à la réutilisation et la réparation des objets, en passant par le geste de tri, le compostage, les équipements de collecte et de traitement et le recyclage.

A la demande des enseignants, la Cellule Prévention des déchets planifie la ou les intervention(s) choisie(s).

Réalisations

- Entre septembre et décembre, 15 interventions ont eu lieu dans les établissements scolaires. Le thème le plus plébiscité est le tri des déchets. Ces ateliers sont également l'occasion pour la cellule prévention de distribuer aux écoles primaires les livrets pédagogiques sur les déchets, créés conjointement avec tous les adhérents du SMET71.
- Le 21 octobre 2021, l'ambassadrice de tri est intervenue auprès de l'école Jules Ferry à Mâcon qui organisait un forum sur la gestion des déchets. Elle a animé un atelier sur la durée de vie des déchets. Les enseignants mais aussi des animateurs de la Ville de Mâcon proposaient aux élèves divers ateliers. 186 enfants ont été sensibilisés.

FOCUS SUR LE LYCÉE AGRICOLE DE DAVAYÉ : DES ÉLÈVES IMPLIQUÉS SUR LEUR TERRITOIRE

En début d'année, les élèves de 1^{ère} générale à dominante scientifique sont venus visiter la déchèterie de La Grisière dans le cadre de leur option « Agromonie, Ecologie et territoire ».



Classe de 1^{ère} STAV nettoyage de berge

et du Vivant qui a participé au nettoyage des berges de l'Abîme et s'est mis pour un après-midi dans la peau du maître-composteur en faisant une remise en état d'un site de compostage.



Classe de 1^{ère} générale à la déchèterie

Au printemps, c'est la classe de 1^{ère} Sciences et Technologies de l'Agronomie

FOCUS SUR LE LYCÉE HÔTELIER DUMAINE : DEVENIR UN ÉCO-LYCÉE

Inscrit dans une démarche d'obtention du label « éco-lycée », le lycée professionnel et Hôtelier Alexandre Dumaine à Mâcon a organisé à la rentrée 2021 une journée d'intégration des nouveaux lycéens autour du tri des déchets, du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets en restauration. L'ambassadrice du tri est intervenue et a ainsi pu sensibiliser les 12 classes de seconde aux bons gestes de tri sur le territoire, soit près de 250 élèves.



Lycée dumaine : journée d'intégration

OPÉRATION NETTOYONS LA NATURE : UN OUTIL POUR APPRÉHENDER LE TRI DES DÉCHETS

La Cellule Prévention des déchets est fréquemment sollicitée pour participer à des opérations « nettoyons la nature ou mon village ou mon quartier ».

En 2021, l'ambassadrice de tri est intervenue auprès du centre Social de La Chanaye à Mâcon et auprès de l'école primaire de Saint Martin Belle Roche. Ce fut l'occasion de trier très concrètement les déchets, et de parler de leur devenir lorsqu'ils sont triés correctement.

Réalisation

sur le quartier de La Chanaye, 31kg de déchets ont été collectés dont :

- 4 kg de verre ;
- 2 kg de cartons ;
- 1kg d'emballages ;
- 12 kg d'objets divers à déposer en déchèterie ;
- 11kg destinés à la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.



Collecte et tri des déchets - Quartier de la Chanaye

SENSIBILISATION DES ÉLUS

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable qui s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre 2021, plusieurs actions ont été proposées à destination des élus de MBA. Le mercredi 29 septembre une visite de la plateforme de compostage des déchets verts de Saint Laurent-Sur-Saône a été organisée.

Le mardi 5 octobre, Le Président de MBA, M. COURTOIS s'est rendu avec M. JONDET, Vice-président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets, à Chagny, pour visiter l'usine de traitement et de revalorisation ECOCEA ainsi que le centre d'enfouissement. Le mercredi 6 octobre les élus charnaysiens se sont rendus à une animation portes ouvertes du site de compostage collectif situé Rue de Pologne.

3. ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SON DÉVELOPPEMENT ET DANS LE DÉPLOIEMENT DE SES COMPÉTENCES

DES ACHATS EXEMPLAIRES

La période de lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID19 a donné lieu à de nouvelles méthodes de travail avec les titulaires de marché, notamment par des réunions en visioconférence plutôt qu'en présentiel. Celles-ci s'étant avérées dans l'ensemble satisfaisantes, ces nouvelles modalités d'échanges pourraient être développées à l'avenir, ce qui permettra de diminuer les déplacements dans le cadre de l'exécution de marchés.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la crise sanitaire, et afin de ne pas pénaliser les entreprises, MBA a choisi d'être dans le dialogue avec les titulaires de marché qui ont pu rencontrer des difficultés d'approvisionnement, pour adapter les règles contractuelles.



2022

PERSPECTIVES

- Mettre en place des clauses d'insertion dans certains marchés de travaux.

UNE POLITIQUE DE DÉMATÉRIALISATION ÉTENDUE

Mâconnais Beaujolais Agglomération souhaite renforcer la relation qu'elle entretient avec ses usagers en se dotant d'outils numériques innovants, collaboratifs et accessibles à tous afin d'améliorer la qualité des services communautaires et de ce fait la qualité de vie de ses habitants.

A ce titre, au-delà du site internet institutionnel de MBA et des réseaux sociaux permettant la diffusion de nombreuses informations, plusieurs outils sont déjà déployés.

Les hébergeurs du territoire qui collectent la taxe de séjour peuvent désormais télé déclarer leurs recettes et procéder au télépaiement des sommes dues à MBA via une plateforme dédiée. Cela concerne les déclarations trimestrielles de près de 170 professionnels.

Ce nouveau système a généré la création d'une base de données des hébergeurs qui sera accessible aux communes et à l'Office de tourisme, ce qui permettra de centraliser et croiser les informations.

Par ailleurs, depuis le nouveau mandat 2020-2026, l'envoi des convocations aux élus communautaires par voie dématérialisée est devenu la règle. Cela concerne les réunions du Bureau Permanent, du Conseil Communautaire et de la Conférence des Maires.

De même, afin de mettre à disposition des élus tous les moyens matériels nécessaires à ce nouveau mode de fonctionnement, MBA a fourni 69 tablettes numériques aux élus communautaires qui le souhaitent. Cet outil permet l'égalité quant à la réception des convocations et des rapports des différentes instances désormais transmis par voie dématérialisée et limite la consommation de papier.

Dans la même optique, le règlement intérieur de MBA a été modifié et spécifie dorénavant que pour les commissions thématiques, les CAO, CDSP et CCSPL, les convocations se font par voie dématérialisée. L'envoi par voie postale se fait uniquement à la demande des élus.

Depuis son lancement en juin 2019, les demandes de subvention accordées dans le cadre de l'OPAH et plus largement les aides du PLH, sont réceptionnées et traitées par voie dématérialisée également. En 2021, environ 50 dossiers de subvention ont été concernés.

Concernant l'Application du droit des sols, MBA a proposé à ses communes adhérentes l'investissement dans un portail numérique, permettant de répondre aux exigences réglementaires (la saisine par voie électronique - SVE).

L'outil proposé permet également de répondre à la dématérialisation totale de l'instruction, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Cette dernière possibilité est aujourd'hui offerte à toutes les communes adhérentes, quel que soit le nombre d'habitants, anticipant ainsi l'échéance du principe de dématérialisation pour toutes les communes.

Pour les travaux, un logiciel permettra de saisir de manière dématérialisée les DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) en lien notamment avec les collectivités, ENEDIS...



2022 PERSPECTIVES

- ▶ Expérimenter la dématérialisation des feuilles congés,
- ▶ Mettre en place effectivement la dématérialisation des dossiers d'urbanisme à destination des communes,
- ▶ Anticiper la fin du dépôt des espèces en trésorerie par la mise en place d'autres moyens,
- ▶ Poursuivre le déploiement du paiement en ligne, notamment pour la petite enfance,
- ▶ Mettre en ligne un nouveau site internet pour la collectivité accessible sur tout support.

T ABLE DES MATIÈRES

1. La lutte contre le changement climatique

Le Plan Climat Air Energie Territorial de MBA.....	7
1. Réduire les émissions de CO2 émanant des transports	7
Le projet MBA Horizon Hydrogène.....	8
Le schéma des mobilités durables	9
Des pistes cyclables à développer sur le territoire	9
Le soutien à la pratique du vélo	10
Une flotte de vélos à destination des touristes.....	11
2. Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique	11
La rénovation des copropriétés.....	11
Le programme « DEPAR »	13
Les économies de chauffage électrique dans l'habitat privé	13
3. Soutenir le développement du territoire de manière soutenable	14
Le Schéma de Développement Economique, Commercial et d'Accueil des entreprises (SDECA).....	14
La maîtrise de l'étalement urbain.....	14
4. Engager la collectivité à être exemplaire dans ses dépenses d'énergie.....	15
De bonnes pratiques pour les déplacements des agents	15
Challenge de la Mobilité	15
La mise en place du plan ombrage dans les crèches de l'agglomération	16

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1. Préserver la biodiversité	17
L'amélioration de la continuité écologique sur la Mouge à Azé.....	17
Une nouvelle gouvernance pour les cours d'eau du territoire de MBA	17
2. Protéger la ressource en eau	18
Une connaissance des usages et besoins en eau potable à améliorer	18
La protection de l'eau puisée	19
3. Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques	19
Le traitement des eaux usées	19
La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes	20

4. Diminuer les déversements des réseaux d'assainissement en période de pluie	20
La mise en séparatif des réseaux d'assainissement	20
La traque des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.....	21
Focus sur les travaux du quartier Monnier à Mâcon	22
5. Valoriser la matière organique issue des déchets.....	22
Le compostage partagé	23
Le compostage individuel.....	23
La promotion du réemploi.....	24
6. Favoriser le tri des déchets	25
La simplification du geste de tri	25
L'implantation de nouveaux moyens de collecte des déchets	26
7. Engager la collectivité à être exemplaire dans la gestion de ses ressources et de ses déchets	26
De bonnes pratiques pour la gestion des déchets des agents	26

3. L'épanouissement de tous les êtres humains

1. Rendre la culture accessible à tous	27
Des classes à horaires aménagés au conservatoire Edgar Varèse	27
Une référente handicap.....	27
Des interventions en Milieu Scolaire (IMS).....	28
Des actions de sensibilisation en musique et danse	28
Des invitations aux concerts et spectacles	28
2. Assurer un bon cadre de vie à tous les administrés	28
L'accueil des gens du voyage	28
3. Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de bien vivre ensemble	29
La médiation pour prévenir les conflits	29
4. Participer à la lutte contre l'épidémie de coronavirus.....	30
Une aide apportée au centre de vaccination de Mâcon dans le cadre de la pandémie.....	30
Des conditions de travail adaptées	30
5. Améliorer la qualité de vie au travail	30
Une politique salariale en faveur de l'égalité femmes/hommes	30
Une volonté d'accompagner l'amélioration des conditions de travail.....	31
La prévention des risques professionnels	31

4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1. Lutter contre le mal logement	33
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain	33
2. Mener des actions en faveur des quartiers « Politique de la Ville » ...	33
Un contrat de ville	34
Le projet de renouvellement urbain de la Chanaye – Résidence	34
Le financement d'intervention d'associations locales	35
3. Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie	35
La participation au financement de l'accueil des Charmilles à Mâcon	35
La participation au réseau VIF (Violences Intra Familiales)	36
4. Développer le dialogue et les instances de participation citoyenne	37
Le Conseil de développement renouvelé	37
Le Comité des partenaires	37

5. Une dynamique de développement responsable

1. Redonner vie aux friches	39
Le projet Saône Digitale	40
Le projet de Village d'artisans dans la ZI des Bruyères.....	40
2. Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable	41
Un programme d'interventions proposé aux établissements scolaires	41
Opération nettoignons la nature : un outil pour appréhender le tri des déchets	42
Sensibilisation des élus.....	43
3. Engager la collectivité à être exemplaire dans son développement et dans le déploiement de ses compétences	43
Des achats exemplaires.....	43
Une politique de dématérialisation étendue.....	43



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

www.mb-agglo.com